



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 139 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT** QUE des travaux d'exploration visant à exploiter le gaz de schiste se déroulent au Québec et qu'ils présentent des risques environnementaux et sanitaires importants, notamment pour l'eau en raison des produits chimiques utilisés pour la fracturation ainsi que l'augmentation des GES (gaz à effets de serre);

**CONSIDÉRANT** QUE des conséquences environnementales de cette exploitation ont eu des effets dévastateurs au États-Unis et en Alberta;

**CONSIDÉRANT** QUE ces travaux soulèvent une inquiétude légitime chez les citoyens et les citoyennes, des communautés ainsi que des élus municipaux qui n'ont pas les pouvoirs d'arrêter ces travaux ou n'ont pas les ressources pour gérer les conséquences de tels travaux;

**CONSIDÉRANT** QUE le Bureau des audiences publiques sur l'environnement a reçu un mandat qui se limite à proposer très rapidement un cadre de développement de la filière des gaz de schiste;

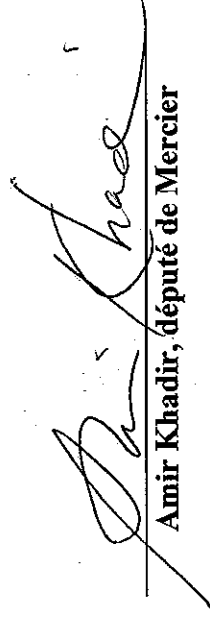
**CONSIDÉRANT** QUE le Québec est actuellement apte à entreprendre un virage vers l'exploitation des énergies durables qui contribuerait à la diminution des GES tout en contribuant à l'emploi et à la richesse collective dans une optique nationale ;

**CONSIDÉRANT** QU'il est fondamental de décider collectivement de l'exploitation de nos ressources et que l'importance de cet enjeu nécessite une large consultation publique;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

**Nous, citoyens québécois, demandons** que le gouvernement provincial du Québec ordonne un moratoire complet sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

**Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.**

  
Amir Khadir, député de Mercier

15 février 2011  
Date